Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260321-2026027_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-027

Le samedi 21 mars 2026 à 10H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme YVET, M. LEFEVRE, Mme VANDENDRIESSCHE, M. LE CUNFF, Mme LOURDAIS, Mme LAYEC, M. BERNARDET, Mme MACIÉ, M. GUIHEU, Mme O'SULLIVAN, M. L'HOSTIS, Mme LIVIER MABILLE, M. ARS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. BOUGET, Mme GUENÉ et M. DUVAL.

Excusé : M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET).

M. Gadirou BARRY a été élu secrétaire.

Date de convocation : 17.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Le Rheu un effectif maximum de 8 adjoints

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à 8 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Le Rheu.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Gadirou BARRY

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ